

Bulletin des ressources humaines

Une publication du Comité des ressources humaines de l'ACC

Lors de la Conférence annuelle de l'ACC tenue en mars 2007 à Puerto Rico, le Comité des ressources humaines a discuté des progrès concrets réalisés au cours des derniers mois.

Entre autres, les rencontres avec le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont donné lieu à la réforme du Programme des travailleurs étrangers en vue d'accélérer le processus d'immigration dans certaines régions du pays. Dans son budget du 19 mars, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de créer un nouveau volet d'immigration qui permettra aux travailleurs temporaires étrangers qualifiés qui sont déjà au Canada de présenter une demande de résidence permanente sans avoir à quitter le pays. De plus, la législation ayant trait aux crédits d'impôt (c.-à-d. le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis et la subvention incitative aux apprentis) est maintenant en vigueur.

Les priorités de 2007–2008 continueront d'être motivées par les pénuries de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés. Des efforts doivent donc être déployés sur plusieurs fronts, dont les suivants :

- Premièrement, l'industrie doit continuer de **promouvoir énergiquement la construction comme choix de carrière** auprès des jeunes canadiens et des groupes traditionnellement sous-représentés, comme les Autochtones et les femmes. À cet égard, l'ACC prend part à des initiatives nationales visant à attirer les jeunes et d'autres groupes à l'industrie de la

construction par le biais de sa participation au Forum canadien sur l'apprentissage et au Conseil sectoriel de la construction.

- Deuxièmement, l'industrie doit **démontrer vigoureusement son soutien et son utilisation de méthodes de formation reconnues dans l'industrie, comme le système de formation en apprentissage**. Pour ce faire, nous devons tout mettre en œuvre pour rehausser et améliorer ce système, mais également encourager un plus grand nombre d'employeurs de la construction à embaucher des apprentis, surtout ceux qui sont dans les deux premières années de leur apprentissage.
- Troisièmement, l'industrie doit également insister pour l'**expansion de normes nationales et uniformes de formation et de qualification, comme le Programme du Sceau rouge**, ainsi que l'**élimination complète des obstacles et des mesures désincitatives qui nuisent à la mobilité de la main-d'œuvre**;
- Finalement, le **système d'immigration du Canada doit faire l'objet d'une réforme** afin de cibler et de faciliter l'entrée de travailleurs de la construction étrangers comme résidents temporaires et permanents.

Superviseurs de première ligne

La réunion à Puerto Rico a donné lieu à une discussion très animée sur le rôle essentiel que jouent les **contremaîtres** et les **superviseurs** – non seulement en tant que responsables de la gestion de projets, mais également comme mentors, formateurs et compagnons nécessaires à l'embauche d'apprentis. Les pénuries de travailleurs qualifiés dans cette catégorie commencent à avoir un véritable impact sur les coûts et la qualité des travaux. Grâce à un projet dirigé par le Conseil sectoriel de la construction, l'industrie pourra franchir une étape de plus en vue de régler ce problème en mettant au point une analyse nationale des professions, c.-à-d. une description de travail générique. Des représentants des quatre principaux sous-secteurs de la construction ren-contrent des contremaîtres et des superviseurs à l'échelle du Canada, afin de dresser un inventaire des fonctions et des responsabilités de ces postes, ainsi que des aptitudes et des compétences connexes. Les résultats du projet, qui seront prêts à la fin de 2007, serviront de fondement à la formation et à la certification, lesquelles favoriseront le recrutement, l'embauche et le maintien en poste des meilleurs travailleurs.

Détails sur les nouveaux incitatifs pour l'apprentissage

Les mesures incitatives touchant l'apprentissage, annoncées dans le budget fédéral de mai 2006, ont maintenant été adoptées. Le gouvernement fédéral a affiché en ligne des renseignements détaillés sur ces mesures, entre autres, des foires aux questions et des explications sur la marche à suivre pour réclamer le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis ou présenter une demande de subvention incitative aux apprentis.

Pour le crédit d'impôt pour la création d'emploi d'apprentis, consultez :

www.cra-arc.gc.ca/whatsnew/apprenticeship-f.html

Pour la subvention incitative aux apprentis, consultez :

www.hrsdc.gc.ca/fr/competence/metiers_apprentissage/sia/index.shtml